

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
10/3/7
DOSSIER N°5892**

**GARANTIE DE PRET DANS LE CADRE DE LA
CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE SUR LA COMMUNE
DE GOUZON "ACCORD DE PRINCIPE"**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Jacques LOZACH
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Marie-Christine BUNLON
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Thierry GAILLARD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE
Renée NICOUX à Eric BODEAU
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : GARANTIE DE PRET DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION
DE LA GENDARMERIE SUR LA COMMUNE DE GOUZON "ACCORD DE
PRINCIPE"**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des*

Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le rapport CD2023-10/3/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à donner un accord de principe pour la garantie du prêt consenti de 3 600 000 € à hauteur de 50%, soit 1 800 000 € dans le cadre de la construction de la gendarmerie sur la commune de Gouzon ;
- autorise la Présidente du Conseil départemental à signer toutes pièces afférentes pour le montage du dossier établi par l'OPH Creusalis et le Service des affaires immobilières de la Gendarmerie nationale ;
- dit que le montant de la garantie sera inscrit dans l'enveloppe prévisionnelle et soumis au vote du budget 2024.

Ne prennent pas part au vote :

M. P. MORANCAIS, Président de Creusalis, M. V. MARTIN, M. G. MARSALEIX (ayant donné pouvoir à Mme H. PILAT), Mme MT. VIALLE, Mme D. CHARTRAIN, M. P. BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme M. JOUANNETAUD) Elus au Conseil d'Administration de Creusalis.

Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET